

Nous devons soulever cette question pour défendre l'avenir de la Colombie-Britannique et protéger les investissements des habitants de cette province. Je demande instamment aux députés à ma gauche d'appuyer cet amendement, afin de protéger le droit des habitants de la Colombie-Britannique aux ressources de leur province. Tant que la situation restera aussi vague et incertaine, il n'y aura pas d'activité de forage au large des côtes.

Le gouvernement libéral maintient que ces ressources devraient lui appartenir, qu'il devrait en tirer le maximum et remettre aux provinces ce qu'il estimerait lui-même être des recettes excédentaires. C'est un programme semblable à celui qui s'applique à bien d'autres impôts du pays. Malheureusement, le gouvernement central a d'énormes pertes; ses erreurs de comptabilité en font un tonneau des Danaïdes. En fin de compte, le gouvernement fédéral assujettit les provinces aux caprices d'un gouvernement centralisateur. C'est le gouvernement centralisateur qui détermine lui-même les recettes que les provinces peuvent tirer de ces ressources.

La Colombie-Britannique est une province productrice prospère. Voyons le cas des provinces de l'Atlantique, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, qui sont sur le point de devenir des provinces riches, même si elles ont toujours été pauvres dans le passé. Voyons dans quelle mesure elles dépendraient encore des caprices d'un gouvernement central qui déterminerait, selon la fantaisie des bureaucrates d'Ottawa et une formule qu'ils établiraient, le montant qui reviendrait à ces provinces après la mise en valeur des ressources. Tant que cela relèvera du gouvernement central, il traitera les provinces au gré de sa fantaisie.

Notre parti a bien précisé sa position là-dessus. Les provinces devraient avoir autant de contrôle sur leurs ressources sous-marines que sur leurs ressources terrestres. La Saskatchewan et l'Alberta ont des ressources énergétiques terrestres. Les provinces qui ont des ressources énergétiques sous-marines devraient pouvoir en profiter autant. Chaque fois que le gouvernement fédéral a voulu manipuler les ressources terrestres d'une province, l'économie de cette dernière s'en est trouvée détruite.

● (2120)

Je disais à un ami d'Alberta l'autre jour que les choses avaient l'air d'aller bon train dans sa ville. Il m'a répondu que non, tout était au point mort. Dans ce cas-là, c'est un vérificateur du ministère du Revenu qui est passé par l'une des villes de l'Alberta dont la principale industrie est le forage pétrolier, avec le résultat qu'au lieu de 60 tracteurs, il n'y a plus qu'un tracteur en activité, tout simplement à cause du pouvoir de manipulation du gouvernement central.

Nous, de notre parti, croyons fermement qu'une province maritime devrait pouvoir exploiter les ressources du sous-sol marin de la même façon que des provinces peuvent développer les ressources du sol. Ce n'est cependant pas qu'une question d'interprétation et de droit constitutionnel; c'est une question de direction. Il me semble que partout où le gouvernement fédéral s'est mêlé du développement des ressources, surtout dans les terres du Nord, sa direction a laissé à désirer. Quand nous étions au pouvoir, un député d'en face est venu me

Pétrole et gaz du Canada—Loi

demander pourquoi nous tenions tant à accorder le statut de province au Yukon. Il m'a dit de penser à tout l'argent que le Yukon apportait au Trésor fédéral. Voilà toute la vérité: le gouvernement fédéral veut empêcher le Nord d'acquiescer le statut de province; il fait de l'argent, parce que le Yukon a un gouvernement territorial qui ne travaille pas dans l'intérêt du territoire mais dans celui du gouvernement central. C'est une question de gestion. Tant que les ressources relèveront du gouvernement central, la gestion laissera à désirer.

Les Canadiens sont maintenant convaincus que toute cette politique énergétique ne tourne pas autour de l'autosuffisance ou de l'offre, mais plutôt des revenus qui vont affluer dans les coffres fédéraux. Le député de Végreville (M. Mazankowski) a fait remarquer cet après-midi que grâce au fisc, c'est le gouvernement fédéral qui bénéficie le plus de la politique énergétique. Cette même politique procure plus de revenus fiscaux à l'Ontario qu'elle n'en procure à l'Alberta. C'est de la bien pauvre gestion.

En tant que député de la Colombie-Britannique pour qui cet amendement revêt un intérêt fondamental, car son adoption assurerait à la Colombie-Britannique de même qu'aux provinces de l'Atlantique le contrôle de toutes leurs ressources énergétiques et minérales sous-marines de la même façon qu'elles contrôlent leurs autres ressources. Si l'amendement du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) était adopté, la Colombie-Britannique en bénéficierait. Soit dit en passant, le gouvernement fédéral en bénéficierait également, puisqu'il toucherait son dû sous forme d'impôts.

J'espère que les députés adopteront la motion du député de Saint-Jean-Est et que les provinces côtières pourront contrôler leurs propres richesses naturelles.

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'appuie la motion qu'a présentée le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Je crois qu'il est opportun d'amorcer le débat à l'étape du rapport au sujet de cette importante motion présentée par mon collègue, car bien qu'elle porte directement sur la question des droits des provinces côtières sur les ressources sous-marines, elle englobe tout aussi directement le contexte global du bill C-48, c'est-à-dire la politique énergétique du gouvernement. Or celle-ci s'appuie sur sa doctrine de gestion des ressources nationales, à laquelle je suis profondément opposé.

Le député de Saint-Jean-Est a fait une intervention très intéressante cet après-midi lorsqu'il a fait valoir qu'il appartenait aux provinces côtières de contrôler leur propre taux de croissance. En effet, comme le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) nous l'a dit plus tôt dans la soirée, les provinces de l'Atlantique que ces deux députés représentent avaient la mainmise sur leurs ressources lorsqu'elles sont entrées dans la confédération. Je représente une province, l'Alberta, qui a dû lutter farouchement pour obtenir cette mainmise longtemps après son adhésion au pacte confédératif, et si aujourd'hui les députés de l'Alberta luttent tout aussi farouchement pour conserver le contrôle des ressources provinciales, ils le font aussi au nom des provinces côtières qui détenaient déjà ce contrôle lorsqu'elles se sont jointes à la confédération.